

Deuxième chambre

La demande d'avis, introduite le 3 avril 2017 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'désignant les Présidents, Vices-Présidents et secrétaires du jury du certificat d'aptitudes pédagogiques et portant organisation dudit jury', a été rayée du rôle le 6 avril 2017, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.